

**REGLEMENT INTERIEUR DE LA STRUTURE
DU SIVOS Bernouil, Carisey, Dyé, Jaulges, Villiers-Vieux
2018
Cantine / Périscolaire / Mercredi / Vacances**

Article I : Présentation de la structure :

L'accueil Cantine / Périscolaire / Mercredi / Vacances est géré par le SIVOS de Bernouil, Carisey, Dyé, Jaulges, Villiers-Vieux, représenté par son Président : Marie-Laure Capitain et de ses membres.

La structure accueille :

- En périscolaire : les enfants scolarisés dans le regroupement scolaire de Bernouil, Carisey, Dyé, Jaulges, Villiers-Vieux de la maternelle au CM2.
- En extra-scolaire : Tous les enfants âgés de 3 à 12 ans, peu importe leur domiciliation.

Les locaux ont pu voir le jour grâce aux nombreuses aides financières : état, Conseil Départemental, Caisse d'allocation Familiale, etc.

Ils sont mis à disposition par la commune de Carisey, moyennement des frais de fonctionnement.

Le SIVOS a l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

L'adresse de la structure d'accueil est : rue du clos des Chevannais. 89 360 CARISEY

Le secrétariat du SIVOS est situé : 12 grande rue, 89 360 Villiers-Vieux.

Article II : Présentation de l'équipe :

L'équipe est composé de :

- Magali LECAT : Animatrice, et Directrice (Titulaire du BAFA, BAFD en cours et formation 1^{er} secours : 1^{ère} et 2^{ème} sessions.)
- Christine DUBUIS : Animatrice (Titulaire du BAFA et de la formation 1^{er} secours : 1^{ère} et 2^{ème} sessions),
- Maria GASPAR : Accompagnatrice et Animatrice dans le car, service de cantine, et animatrice en renfort sur la structure d'accueil (Formation 1^{er} secours : 1^{ère} et 2^{ème} sessions),
- Sonia JEANDARME : Service de cantine (Diplôme d'ATSEM et Formation 1^{er} secours : 1^{ère} et 2^{ème} sessions),
- Jessica OUDIN : Administratif du SIVOS (Diplôme niveau BTS Comptabilité et gestion, concours d'adjoint administratif, en préparation concours rédacteur).

Article III : Les horaires de fonctionnement et tarif :

Un abonnement annuel de 1€ par enfant sera prélever sur la première facture de chaque famille dont l'enfant aura fréquenté le centre.

Les horaires de fonctionnement de la structure sont les suivantes :

A/. En périscolaire :

1). Le matin : de 7H30 à 8H45:

Les enfants doivent être accompagné de leur parent ou d'un adulte désigné jusqu'à l'entrée de la structure.

L'équipe d'animation conduit les enfants au bus.

Tarifs appliqués :

QUOTIENT	PERISCOLAIRE
QF CAF \leq 650 €	0.43 € / ½ heure
651 \leq QF CAF \leq 1000	0.53 € / ½ heure
1001 \leq QF CAF \leq 1200	0.63 € / ½ heure
QF CAF \geq 1201	0.68 € / ½ heure

Pour les enfants de Bernouil et Dyé :

Chaque matin, les enfants de Bernouil et de Dyé sont déposés à la structure afin de permettre au car d'aller chercher les enfants des autres villages.

Pour ces enfants, l'accueil est gratuit le matin **uniquement lorsqu'ils sont déposés par le car.**

(Attention, les enfants de Bernouil ou de Dyé déposés par leurs parents, engendrera la facturation des heures d'accueil)

ACCUEIL COMMUNAL DANS A COURS DE VILLIERS VINEUX :

Le matin, certains parents laissent leur(s) enfant(s) dans la cour de Villiers-Vineux sous la surveillance du personnel du SIVOS.

Monsieur le Président rappelle que l'accueil gratuit instauré à Villiers-Vineux ne concerne que les enfants arrivant par le bus. (Celle-ci étant imposée par le circuit scolaire)

Par conséquent, tout enfant (hors ceux arrivant par le bus) qui serait présent dans la cour de Villiers-Vineux, plus de 10 minutes avant l'heure de la classe, se verra facturer une demi-heure.

2). Le midi : de 11H45 à 14H00 :

L'équipe d'animation prend en charge les enfants dès la fin des cours via le bus scolaire qui les emmène au centre.

Ils sont remis au bus après le service de restauration.

Afin de préparer au mieux les repas de vos enfants, il est impératif que les parents, dont les enfants déjeunent à la cantine, remettent la feuille d'inscription mensuelle. L'inscription ponctuelle ne sera possible que si le délai de 24H à l'avance a été respecté.

Tarifs appliqués :

QUOTIENT	CANTINE
QF CAF \leq 650 €	3,90 € / repas
651 \leq QF CAF \leq 1000	4 € / repas
1001 \leq QF CAF \leq 1200	4.05 € / repas
QF CAF \geq 1201	4.10 € / repas

Le SIVOS offre la possibilité d'accueillir vos enfants après le repas de 13H15 à 14H00, la facturation se fait sur la base des tarifs du soir.

3). Le soir : de 16H45 à 18H30 :

L'équipe d'animation :

- prend en charge les enfants dès la fin des cours via le bus scolaire qui les emmène au centre.
- Remet au bus les enfants de Dyé et Bernouil au deuxième passage.
- Assure le goûter, (Fournit par le SIVOS)

Les personnes responsables des enfants doivent venir récupérer les enfants à l'intérieur du centre et au plus tard à 19H00. (Au-delà de cet horaire la loi autorise le SIVOS à confier votre enfant à la gendarmerie référente).

Seuls les enfants munis d'une autorisation parentale annuelle seront autorisés à quitter seuls la structure.

Tarifs appliqués :

PERISCOLAIRE	QUOTIENT
0.43€/½heure	QF ≤ à 650
0.53€/½heure	de 650 à 1000
0.63€/½heure	de 1000 à 1200
0.68€/½heure	QF ≥ à 1201

Pour les enfants de Bernouil et Dyé :

Chaque soir, les enfants de Bernouil et de Dyé sont déposés à la structure afin de permettre au car d'aller chercher les enfants des autres villages.

Pour ces enfants, l'accueil est gratuit le soir lorsqu'ils sont déposés à la structure jusqu'au retour du car pour les ramener dans leur commune respective.

(Attention, pour les enfants de Bernouil ou de Dyé récupéré par leurs parents directement la structure et ne prenant pas le car le soir à destination des deux communes concernées, engendrera la facturation des heures d'accueil)

B/. LE MERCREDI:

1). Le matin : de 7H30 à 9H00 :

Les enfants doivent être accompagné de leur parent ou adulte désigné jusqu'à l'entrée de la structure.

2): De 9H à 11H45 :

- Activité

3): De 11H45 à 14H15 :

- Rangement de la salle et du matériel
- Repas
- Rangement du réfectoire
- Temps calme

4). L'après-midi : de 14H15 à 16H15 :

- Activité
- Rangement de la salle et du matériel

5). De 16H15 à 16H45 :

- Goûter

6). De 16H45 à 18H30 :

Départ des enfants

Tarifs appliqués :

QUOTIENT ET CRITERE	DEMI JOURNEE	CANTINE	JOURNEE AVEC REPAS
QF ≤ à 650	3.15 €	3.40 €	9€
DE 650 à 1000	3.50 €	3.40 €	10€
DE 1001 à 1200	4.25 €	3.40 €	11€
QF ≥ à 1201	4.75€	3.40 €	12€

C/. LES VACANCES: De 7H30 à 18H30

Temps d'accueil	/	Temps d'activité
7h30 – 9h00		9h00 – 11h45
11h45 – 12h15		
13h30 – 14h00		14h00 – 16h00
16h30 – 18h30		

(Au-delà de 18H30 la loi autorise le SIVOS à confier votre enfant à la gendarmerie référente).

Pour répondre au mieux à vos demandes, le SIVOS a recruté du personnel. Ce qui permettra au Centre de Loisirs d'être ouvert à chaque vacance scolaire (sauf à Noël et au mois août).

Tarifs appliqués :

Afin d'aider financièrement les parents et d'essayer de fidéliser les enfants à la semaine au Centre de Loisirs, il est proposé un forfait à la semaine pendant les vacances scolaires.

QUOTIENT ET CRITERE	Sans Repas		Avec Repas	
	Tarif à la journée	Forfait semaine Une journée gratuite	Tarif à la journée	Forfait semaine Une journée gratuite
QF ≤ 480	4 €	16 €	7 €	28 €
DE 480 à 650	6 €	24 €	9 €	39 €
DE 650 à 1000	7 €	28 €	10 €	43 €
DE 1001 à 1200	8 €	32 €	11 €	47 €
QF ≥ à 1201	9 €	36 €	12 €	51 €

Article IV : Les conditions d'inscription :

Le dossier d'inscription, pour la rentrée de septembre seront disponibles, à l'accueil de loisirs dès le mois de juin.

Ils devront être complétés, et rendus à la Directrice du centre, avant les vacances scolaires d'été.

En cas de sureffectif, la priorité sera donnée aux familles dont les deux parents travaillent.

Les inscriptions seront prises en compte sous réserve que les factures de l'année précédente soient intégralement réglées.

Chaque dossier d'inscription comporte :

- Fiche de renseignement sanitaire famille / enfants.
- Le coupon détachable du présent règlement.
- Copie du jugement en cas de séparation,
- Attestation d'assurance responsabilité civile et extra-scolaire de l'année en cours.

Et en plus :

- **Pour les vacances scolaires** : la fiche d'inscription de la période concernée distribuée avec les plaquettes dans les écoles 15 jours avant la période concernée.
- **Pour la cantine** : la fiche d'inscription mensuelle de la période concernée.
- **Pour les mercredis** : Les inscriptions se font soit directement au centre de loisirs, soit via les feuilles d'inscription périscolaire (distribuées 1 fois par mois par les écoles).

Article VI : FACTURATION / PAIEMENT / ABSENCE :

A/. LA FACTURATION :

Les factures du mois écoulé seront éditées, gérées et emmenées en trésorerie par nos services au plus tard le 1^{er} mercredi de chaque mois suivant. Afin d'éviter les délais de traitement de la trésorerie, vous avez la possibilité sur simple demande auprès de la Directrice, de récupérer vos factures directement au centre de Loisirs.

N'oubliez pas de signaler tous changements de quotient familial en cours d'année.

B/. PAIEMENT :

Le paiement est à effectuer à réception à la trésorerie de Chablis, 10 Boulevard de Ferrières. 89 800 CHABLIS.

- Soit par règlement en numéraire muni du coupon, détachable,
- Soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre du trésor public, muni du coupon détachable sans le coller, ni l'agrafer.
- Soit par virement bancaire sur le compte 30001 00167 C8990000000 80. IBAN : FR26 3000 1001 67C8 9900 0000 080. BIC : BDFEFRPPCCT.

C/. ABSENCES :

Toutes absences non signalées 24H à l'avance, seront facturées.

Article VII : SITE INTERNET /AUTORISATION DROIT A L'IMAGE :

Le site internet du SIVOS est à votre disposition, via l'adresse :
<http://sivosvilliers89.e-monsite.com/>

C'est un lien entre vous et nous.

N'hésitez pas à nous faire remonter toutes informations ou remarques utiles. (via l'onglet contact),

Aidez-nous à le faire évoluer, en nous communiquant les informations que vous souhaiteriez y voir en plus.

Afin que vous puissiez voir et/ou récupérer les photos de vos enfants lors des vacances, il est indispensable que le paragraphe du droit à l'image soit complété dans le dossier d'inscription par les 2 parents.

Article VIII : SANTE / HYGIENE :

Les enfants présentant une maladie contagieuse ne pourront être admis au sein de la structure.

Aucun médicament ne pourra être donné sans ordonnance, l'accueil devra avoir une copie de celle-ci. En cas de maladie survenant au sein de la structure, le responsable appellera les parents et ils décideront ensemble de la conduite à tenir.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (SAMU, Pompiers).

Veillez à actualiser vos coordonnées et la liste des personnes à prévenir.

Les fiches sanitaires devront être remplies avec soin, en précisant la conduite à tenir en cas d'allergies, ou problèmes médicaux. **Ses fiches sont obligatoires un dossier non complet entrainera le refus de l'inscription de l'enfant au centre de loisirs (extrascolaire et périscolaire)**

Merci de fournir, le cas échéant, le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Article IX : DISCIPLINE / RECLAMATION :

A/. INTERDICTION :

Tout objet type : Téléphone, tablette, console de jeux, etc. sont strictement interdit au sein de la structure.

Le SIVOS décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet de valeur.

B/. DISCIPLINE :

Toute vie en communauté est soumise à un certain nombre de contraintes et d'obligations afin que la liberté et le respect de chacun soient garantis.

C'est ainsi que les enfants devront respecter les règles de courtoisie et de politesse, tant vis-à-vis du personnel que de leur camarades.

Tous comportements irrespectueux ou violents seront signalés au Président du SIVOS.

Ils pourront être sanctionnés et pourront conduire à l'exclusion temporaire ou définitive de la structure.

Le Personnel est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du service.

C/.RECLAMATION :

Toute réclamation relative aux services du SIVOS doit être adressée à M. la Présidente par courrier : SIVOS, 12 Grande rue. 89 360 VILLIERS-VINEUX, ou par courriel : sivos89360@orange.fr ou en utilisant le lien « nous contacter » sur le site internet.